



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations**

Le préfet de Saône-et-Loire
à
Mesdames et Messieurs les maires
des communes de Saône-et-Loire

Mâcon, le **13 JUIL. 2023**

Objet : Prévention de l'influenza aviaire – baisse du niveau de risque

Madame, Monsieur le Maire,

Considérant l'évolution favorable de l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène en France, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a pris la décision, par arrêté du 07/07/2023 publié au journal officiel du 11/07/2023, d'abaisser le niveau de risque vis-à-vis de l'influenza aviaire de 'modéré' à 'négligeable' sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ce retour au niveau de risque le plus faible permet de lever les mesures de restriction dans toutes les communes de Saône-et-Loire, y compris celles situées dans les zones à risque dites 'Zones à Risque Particulier', situées essentiellement dans les vallées de la Saône et de la Saône, qui faisaient encore l'objet de mesures de restriction.

Ainsi, dans toutes les communes de Saône-et-Loire :

- La claustration des volailles ou leur mise sous filet ne sont plus obligatoires ;
- Les marchés, concours, expositions réunissant des oiseaux sont de nouveau autorisés.

Les services de la direction départementale de la protection des populations restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

Le Préfet

Yves SÉGUÉY